

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1 - Principe de la Banque Filière PT	2
2 - Note liminaire	2
3 - Adresses	2
4 - Nombre de places	3
B - INSCRIPTION	5
1 - Conditions d'inscription	5
2 - Modalités d'inscription	5
3 - Documents à fournir	6
4 - Candidats handicapés	7
C - ÉPREUVES ÉCRITES	8
1 - Horaires	8
2 - Centres de passage	8
3 - Déroulement	8
4 - Matériel nécessaire	9
5 - Nature et modalités des épreuves	9
6 - Résultats	11
D- ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	14
1 - Dates et lieux de passage	14
2 - Nature et modalités des épreuves	14
3 - Résultats	15
4- Épreuve commune de TIPE	17
E - ADMISSION DANS LES ÉCOLES	19
Récapitulatif des frais de dossiers et droits d'inscription	20
F - CONDITIONS PARTICULIÈRES	21

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 - PRINCIPE DE LA BANQUE FILIÈRE PT

La Banque Filière PT est un dispositif mis à disposition de toutes les écoles recrutant sur la filière Physique-Technologie (PT). Elle a été mise en œuvre par les concours partenaires : Concours Commun Mines-Ponts, Concours Centrale-Supélec, Concours Communs Polytechniques, Concours ENS de Cachan, Concours Commun ENSAM et Concours École Polytechnique.

Elle comprend un groupe de **13 épreuves écrites** et un groupe d'épreuves orales. (cf. Tableaux).

La gestion des dossiers d'inscription, la perception des frais d'inscription et l'organisation des épreuves écrites sont prises en charge par le Service Concours ENSAM. L'organisation des épreuves orales et pratiques est assurée conjointement par l'ENSAM et l'ENS de Cachan.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont prononcées par les jurys des différents concours. Ces jurys sont souverains.

2 - NOTE LIMINAIRE

Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (admission dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Les épreuves écrites et orales répondent au programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (filière PT), tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Au sein de la Banque Filière PT, les candidats choisissent les concours auxquels ils veulent se présenter en prenant soin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour chaque concours, le jury établit la liste des candidats admis à subir les épreuves orales (admissibles*). À l'issue des épreuves orales, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats proposés pour une admission (classés**).

En cas de force majeure, le calendrier pourra être réaménagé.

3 - ADRESSES

La Banque Filière PT est gérée par le Service Concours de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, à Paris, qui s'est associé aux autres services concours au sein du **service concours écoles d'ingénieurs [scei]** pour la procédure d'inscription et la procédure d'admission dans les écoles. Tout courrier de demande d'information concernant la Banque Filière PT (inscription, relevé de notes, organisation ou le déroulement, réclamation) doit être adressé à :

Service Concours Banque Filière PT
24, rue Pinel
75013 Paris

Téléphone : 01.44.06.93.31 / 30 / 36

Fax : 01.44.06.93.39

e-mail : contact@banquept.fr

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

* Admissible : compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves orales.

** Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'admission.

4 - NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PLACES

Le tableau détaille, pour chaque concours, le nombre de places offertes par école, (pour certaines écoles, le nombre de places est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale). Le nombre de places indiqué ici est limité aux places offertes dans le cadre de la Banque Filière PT; la plupart des écoles proposent d'autres voies de recrutement. Les candidats intéressés par celles-ci sont invités à se renseigner directement auprès des écoles.

Concours	Écoles	Nbre de places 2007	Nbre d'entrants 2006
Centrale-Supélec	École Centrale Paris	10	10
	École Centrale de Lille	12	13
	École Centrale de Lyon	20	21
	École Centrale de Nantes	15	15
	École Centrale Marseille	8	2
	Institut d'Optique Graduate School (2)	3	2
	École Supérieure d'Électricité	24	24
Mines-Ponts	École Nationale des Ponts et Chaussées	2	0
	École Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace	5	6
	École Nationale Supérieure de Techniques Avancées	2	2
	École Nationale Supérieure des Télécommunications (1) Cursus de Paris	1	1
	Cursus de Sophia-Antipolis	1	0
	École Nationale Supérieure des Mines de Paris	3	3
	École Nationale Supérieure des Mines de St Étienne	3	3
	École Nationale Supérieure des Mines de Nancy	3	4
École Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne	2	0	
Concours Commun ENSAM	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	550	529
	École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications	25	18
	École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique (Réseau ESIEE Paris et Amiens)	10	3
	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne - Cycle ISMEA	10	7
École Polytechnique	École Polytechnique	10	10
ENS de Cachan	École Normale Supérieure de Cachan	46*	47
Concours Communs Polytechniques (places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2007)	École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon	44	55
	École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et de Radiocommunications de Bordeaux	4	5
	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges	4	6
	École Nationale Supérieure des Ingénieurs des Études et Techniques d'Armement de Brest	13	14
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	15	16
	Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand	6	7
	INP Grenoble - École Française de Papeterie et des Industries Graphiques	2	0
	INP Grenoble - École Nationale Supérieure d'Électrochimie et d'Électrometallurgie	1	0
	INP Grenoble - École Nationale Supérieure d'Électronique et de Radioélectricité	2	2
	INP Grenoble - École Nationale Supérieure d'Hydraulique et de Mécanique	23	27
	INP Grenoble - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Électriciens	10	11
	INP Grenoble - École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées	2	3
	INP Grenoble - École Nationale Supérieure de Physique	2	2
	École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges	2	1
	École Supérieure de Chimie, Physique, Électronique de Lyon – Électronique	2	2
	École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy	6	4
	SUPMECA Paris	17	16
	SUPMECA Toulon	5	6
	École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers	5	5
	École Nationale Supérieure, d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'hydraulique et des Télécommunications de Toulouse	10	11
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Construction Aéronautique de Toulouse	2	2
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Énergétique et Électronique de Valenciennes	21	18
Concours Commun des Écoles des Mines	Écoles Nationales Supérieures des Techniques Industrielles et des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes (C.C. ENSTIM)	25	21

* (sous réserve d'accord du Ministère)

(1) Les élèves admis à l'ENST / Cursus de Sophia-Antipolis passent la première année sur le site de Paris avec les élèves admis à l'ENST / Cursus de Paris, et rejoignent le site de Sophia-Antipolis (Institut Eurécom) pour leurs 2^{ème} et 3^{ème} années.

(2) Institut d'Optique Graduate School est la nouvelle dénomination de l'École Supérieure d'Optique et de ses laboratoires.

Concours Écoles

Concours		Écoles	Nbre de places 2007	Nbre d'entrants 2006
Concours Commun Archimède (CCA)	Concours A			
	ArchIDF	IFIPS-Orsay / ISPG-Villetaneuse / ISTY-Versailles	10	8
	EIC	École d'Ingénieurs de Cherbourg	15	5
	ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans	4	3
	ENSSAT	École Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologie	1	0
	ESIEC	École Supérieure d'Ingénieurs en Emballage et Conditionnement	3	1
	ESIREM	École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux - Dijon	5	3
	ESSTIN	École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy	5	3
	ISIFC	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Franche-Comté - Besançon	3	3
	ISTIL	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon	10	11
	Concours P			
	Concours Polytech	POLYTECH' Clermont-Ferrand - POLYTECH' Grenoble - POLYTECH' Lille - POLYTECH' Marseille - POLYTECH' Montpellier - POLYTECH' Nantes - POLYTECH' Nice-Sophia Antipolis - POLYTECH' Orléans - POLYTECH' Paris UPMC - POLYTECH' Savoie - POLYTECH' Tours	177	169
Concours Indép.				
ENSIL	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges	4	3	
ENSTIB	École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois	18	20	
ESIP	École Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers	8	9	
Concours FESIC Prépa	ESEO (Grande École d'Ingénieurs Généralistes) HEI (Hautes Études d'Ingénieur) ISEN - Brest (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Brest) ISEN - Lille (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Lille) ISEN - Toulon (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Toulon) ISEP (Institut Supérieur d'Électronique de Paris) LaSalle Beauvais (Institut Polytechnique LaSalle Beauvais - Géologie, Environnement) Louis de Broglie	5 14 5 5 5 8 2 10	2 13 0 0 2 8 - 4	
3IL	Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges	12	12	
ECE	École Centrale d'Électronique	15	10	
EFREI Villejuif	École d'Ingénieurs des Technologies de l'Information et du Management	10	2	
EIPC	École d'Ingénieurs du Pas de Calais	20	6	
EIPI - ISPA	Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon	10	3	
EISTI	École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information	20	12	
ENI Val de Loire	École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire	8	3	
ENSAIT	École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix	28	20	
ENSISA	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace	22	7	
EPMI	École d'Électricité, de Production et des Méthodes Industrielles	5	-	
ESIAL	École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine	10	7	
ESIEA	École Supérieure d'Informatique - Électronique - Automatique	15	4	
ESIGELEC	École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique	30	22	
ESIGETEL	École Supérieure d'Ingénieurs en Informatique et Génie des Télécommunications	10	4	
ESITC-Caen	École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen	8	5	
ESME Sudria	École d'Ingénieurs ESME Sudria	25	10	
ESTIA	École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	22	25	
ESTP	École Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie	26	29	
IFMA	Institut Français de Mécanique Avancée	68	73	
ISMANS	Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés	20	16	
ISTASE	Institut Supérieur des Techniques Avancées de Saint-Etienne	13	8	
ITECH-LYON	Institut Textile et Chimique de Lyon	5	2	
MATMECA	École d'Ingénieurs en Modélisation Mathématiques et Mécaniques	5	5	
TÉLÉCOM INT	TÉLÉCOM INT	6	6	

Nombre total de places offertes
--

1718

B - INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge n'est exigée pour passer le concours.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) (Bureau du service national de rattachement).
- **Ne sont pas autorisés à concourir les candidats qui se présentent, la même année, à une ou plusieurs Écoles du concours par une autre voie d'admission.**
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.
- Les candidats handicapés physiques ou atteints de maladie chronique, sur leur demande et après avis médical, peuvent se voir fixer des dispositions particulières, pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve, de telle sorte que ces candidats puissent concourir dans des conditions équitables compte tenu de leur handicap.

Une inscription correspond à un dossier accepté par le Service Concours ; une renonciation ou une démission, quels que soient sa date et son motif, n'annule pas l'inscription. **Aucune dérogation ne peut être accordée.**

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours, gérée par le **service concours écoles d'ingénieurs [scei]**, et comprenant trois phases obligatoires :

- SAISIE et VALIDATION DES DONNÉES
- ÉDITION DU BORDEREAU « PIÈCES JUSTIFICATIVES »
- ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

2.1 - Saisie et validation par Internet : <http://www.scei-concours.org>

Du mardi 5 décembre 2006 au lundi 15 janvier 2007 à minuit
Aucune inscription ne pourra être acceptée après le 15 janvier 2007

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **numéro d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le « scei » - [en cas de problème appeler le 05.62.47.33.43].

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier d'inscription sur lequel figurera la liste des pièces à fournir.

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription. L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 15 janvier 2007 inclus, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 15 janvier 2007.
Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet

Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fraude ou tentative de fraude, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à une école.

2.2 - Édition du bordereau « Pièces justificatives »

Le bordereau « Pièces Justificatives » sera disponible sur le site Internet à partir du 16 janvier 2007. **Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.**

2.3 - Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, **pour une réception au plus tard le 31 janvier 2007** (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le bordereau "Pièces Justificatives" signé et accompagné des pièces demandées, à l'adresse suivante :

Service Concours Banque PT – 24 rue Pinel 75013 PARIS

L'INSCRIPTION AU(X) CONCOURS SERA REJETÉE SI L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES ET LE RÈGLEMENT DES FRAIS NE SONT PAS PARVENUS POUR LE 31 JANVIER 2007, DÉLAI DE RIGUEUR

IMPORTANT :

Le candidat devra, et ce, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) sur le serveur Internet.

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.

3.1 - Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.

3.2 - Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...) : ils devront fournir une **photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement**. Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

3.3 - Candidats pupilles de la nation : ils devront fournir un **extrait d'acte de naissance** portant la mention « pupille de la nation ».

3.4 - Service national :

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat au 15 janvier 2007, date de clôture des inscriptions) :

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIFS
Garçons, de nationalité française, nés :	Avant le 16 janvier 1982	Aucun
Garçons, de nationalité française, nés :	Du 16 janvier 1982 au 31 décembre 1982	Certificat APD ou Attestation provisoire (avec date de validité) ou Attestation d'exemption
Garçons et filles, de nationalité française, né(e)s :	Du 1 ^{er} janvier 1983 au 15 janvier 1989	
Garçons et filles, de nationalité française, né(e)s :	Du 16 janvier 1989 au 15 janvier 1991	Attestation de recensement (ou éventuellement certificat JAPD (si participation à la JAPD))
Garçons et filles, de nationalité française, né(e)s :	Après le 15 janvier 1991	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats en cours de naturalisation devront fournir une photocopie de « l'acquisition de la nationalité française par décret de naturalisation ».

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 15 janvier 2007 n'ont rien à fournir.

Donc, est à produire en fonction de l'âge du candidat :

- une photocopie de l'**attestation (ou récépissé) de recensement**

ou

- une photocopie du **certificat de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)** ou, à défaut, un certificat de position militaire indiquant que la personne est en règle au regard des obligations du service national :

- soit parce qu'elle n'a pas pu participer pour un motif reconnu valable à l'une des sessions d'Appel de Préparation à la Défense à laquelle elle était conviée et se trouve en instance de convocation (attestation provisoire : imprimé n° 106/213),

- soit parce qu'elle est un grand infirme ou atteinte d'une maladie invalidante ou d'un handicap le rendant inapte à répondre à l'APD (article R 112-7 nouveau du code du service national).

3.5 - Frais de dossier et droits d'inscription

L'inscription aux concours devient définitive dès lors que le candidat a validé son inscription par Internet, sous réserve de produire, en temps utile, l'ensemble des pièces justificatives exigées et d'acquitter le règlement des frais.

Le paiement des frais de dossiers doit s'effectuer **par carte bancaire (carte bancaire de paiement ou e-carte bancaire)**. Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau « Pièces justificatives ». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité.

A défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de :

« **l'Agent Comptable de l'ENSAM** »

Les candidats doivent indiquer sur le serveur Internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription.

Le chèque devra impérativement être envoyé avec les pièces justificatives pour le 31 janvier 2007, date limite de réception par le service concours.

Les candidats résidant à l'étranger doivent acquitter les frais de dossiers par un versement effectué auprès de la paierie de l'Ambassade de France ; ils devront fournir l'original du récépissé.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

3.6 – Pièces spécifiques à chaque concours

Voir pour cela les conditions particulières à chaque école en fin de livret.

À noter pour tous les candidats :

Le Service Concours de la Banque Filière PT ne peut ni délivrer d'attestation de paiement, ni rembourser tout ou partie des frais.

4 - CANDIDATS HANDICAPÉS

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription par Internet. **Le candidat doit imprimer lui-même le document dans lequel figure les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

1 - HORAIRES

Heure de France métropolitaine

	Début	Fin	Durée	Épreuve
Lundi 30 avril 2007	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles C
Mercredi 2 mai 2007	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques A
Jeudi 3 mai 2007	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique B
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français A
Vendredi 4 mai 2007	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles B
Lundi 7 mai 2007	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique C
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques B
Mercredi 9 mai 2007	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques C
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante B
Jeudi 10 mai 2007	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles A
Vendredi 11 mai 2007	8 h 00	12 h 00	4 h	Français B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante A

2 - CENTRES DE PASSAGE

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angers, Belfort, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Châlons-en-Champagne, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nogent-sur-Oise, Nouméa, Orléans, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Rennes, Réunion (La), Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Vannes, Vierzon.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription le centre dans lequel ils désirent passer les épreuves écrites. **Le Service Concours se réserve le droit de modifier ce choix en cas d'absolue nécessité.**

3 - DÉROULEMENT

Chaque candidat régulièrement inscrit devra, à partir du lundi 2 avril 2007, à l'aide de son mot de passe scéi, télécharger et imprimer sa convocation sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. Aucune convocation papier ne sera envoyée par le Service Concours aux candidats.

ATTENTION : aucune demande de modification de la convocation ne sera acceptée après le 13 avril 2007.

La convocation portera l'adresse du centre où il doit concourir ainsi que son numéro de place. Il devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Les candidats absents à une épreuve se verront attribuer la note zéro pour cette épreuve. Ils ne seront cependant pas exclus de la Banque Filière PT et pourront participer aux autres épreuves.

Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidats retardataires seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service Concours par les responsables des centres d'examen. Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

Les candidats devront, avant le début de la séance, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la première page de toutes les copies déposées sur leur table leur nom, prénoms, numéro de candidat et centre d'écrit. Ils devront également se tenir prêts à présenter aux surveillants leur convocation accompagnée d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle d'écrit, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarger la feuille de présence. Il emportera ses brouillons en quittant la salle.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition.

4 - MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Les candidats devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable, notamment en dessin. Le bleu et le noir sont les seules couleurs d'encre autorisées.

Pour les épreuves de Sciences Industrielles, les candidats sont vivement encouragés à se munir d'une tablette à dessiner permettant de travailler sur des documents de dimension A3.

Les calculatrices de poche sont généralement autorisées, l'emploi peut cependant être interdit lors de certaines épreuves. Les candidats en sont avisés au début de l'épreuve.

Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante, ni de dispositif externe de stockage d'information (cassettes, bandes magnétiques, etc.). L'échange de modules mémoires amovibles est interdit en cours d'épreuve. Chaque calculatrice devra porter, de manière indélébile, le nom du candidat. Les documents d'accompagnement sont interdits. Tout candidat n'a le droit d'avoir qu'une seule calculatrice sur son plan de travail.

L'usage de machines (calculatrices, traductrices, dictionnaires...) est interdit pour les épreuves de Français et de Langue Vivante.

L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) entre candidats au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

5 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES

Mathématiques

Ces épreuves, de difficulté graduée, balayeront les grandes parties du programme. Il sera fait appel aux connaissances des deux années de classes préparatoires PT et PTSI.

Mathématiques A et B : durée 4 heures. Les épreuves A et B comporteront, sans exclusivité, pour l'une une composante d'algèbre, et pour l'autre une composante de géométrie.

Mathématiques C : Durée 4 heures. Cette épreuve, à dominante d'analyse, aura une application dans les sciences industrielles de l'ingénieur.

Matériel nécessaire : les candidats penseront à se munir, pour les 3 épreuves de Mathématiques, de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre).

Sciences Physiques

Physique A et B : durée 4 heures. L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs supports physiques réels et peut couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1^{ère} et 2^{ème} années.

Physique C : durée 4 heures. Épreuve comportant de la chimie et de la physique (avec une partie thermodynamique).

Français

Français A : durée 4 heures. L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme biannuel de français et de philosophie (œuvres et thèmes) dans les classes préparatoires scientifiques.

Le candidat sera invité à réfléchir méthodiquement sur un sujet, à montrer ses qualités de synthèse en s'appuyant essentiellement sur les œuvres au programme. Il sera tout particulièrement tenu compte de la rigueur de la composition, la correction et la précision de la langue.

Français B : durée 4 heures. L'épreuve est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte lié à l'un des thèmes du programme, d'environ 1500 mots. Ce texte saisissable sans connaissances spécialisées, doit être résumé entre 200 et 300 mots. En seconde partie, à partir d'une question se rattachant au texte, le candidat devra construire une réponse argumentée et personnelle. Il sera tenu compte de la correction et de la précision de la langue. Ces deux parties de l'épreuve seront respectivement notées : résumé sur 8 points et discussion sur 12 points.

Langues Vivantes Étrangères

Au moment de son inscription le candidat doit choisir une langue dans la liste suivante, allemand, anglais, arabe, espagnol, et italien ; ce choix s'applique à l'ensemble des épreuves écrites de langues vivantes de la Banque filière PT. **Pour les épreuves de langues, l'usage du dictionnaire n'est pas autorisé. L'usage de tout appareil électronique pendant les épreuves est strictement interdit.**

Langue Vivante A : durée 3 heures. L'épreuve consiste en une version d'environ 200 à 220 mots à partir d'un texte plus large, portant sur des sujets d'actualité, scientifiques ou technologiques, en lien avec des questions de société. La version est suivie de deux questions à traiter dans la langue choisie. La première porte sur la compréhension d'un ou plusieurs aspects du texte. Cette question est à traiter en 100 mots environ.

La deuxième est une question plus large, s'inscrivant dans la thématique générale du texte. Elle est à traiter en 200/250 mots environ.

Un équilibre des points entre la version et les questions sera respecté.

Langue vivante B : durée 3 heures. L'épreuve consiste d'abord en un thème d'environ 100 mots, à partir d'un texte extrait d'une œuvre littéraire.

La seconde partie comporte une contraction d'un texte français d'au moins 500 à 600 mots, à reformuler dans la langue choisie en un texte cohérent d'environ 100 à 120 mots.

Les deux parties porteront sur des sujets différents.

Un équilibre des points entre les deux exercices sera respecté.

Épreuves de Sciences Industrielles

Sciences Industrielles A : durée 5 heures. L'épreuve de mécanique - automatique prend appui sur un support (système) réel. Elle propose une approche globale du problème et s'intéresse aux couplages entre la mécanique et l'automatique.

La partie de la mécanique fera référence aux principes de base : cinématique, statique, dynamique, mécanisme, dimensionnement.

La partie de l'automatique s'appuiera principalement sur l'étude des systèmes linéaires continus invariants.

Sciences Industrielles B : durée 6 heures. L'épreuve porte sur l'étude de conception de la partie mécanique d'un produit industriel simple. Elle permet d'évaluer la capacité de concevoir des mécanismes avec des raisonnements logiques de création de pièces et d'ensembles mécaniques s'appuyant sur des connaissances de technologie de construction mécanique, sur des méthodes et sur l'application de règles et de critères de conception. Elle permet également de contrôler l'aptitude du candidat à maîtriser les outils de la communication technique dans la conception de produit.

Sciences Industrielles C : durée 6 heures. L'épreuve consiste en une étude inédite d'un objet technique industriel récent. Elle comporte la conception d'un système mécanique pouvant inclure une partie dont le but est la recherche de solutions et nécessairement une partie allant jusqu'à la production d'une solution entièrement définie. La notion d'une conception intégrant tous les aspects de la construction sera recherchée (analyse et conception des liaisons mécaniques et des produits, communication technique, commande de systèmes séquentiels, matériaux et procédés de fabrication) en ne limitant pas l'étude aux seules fonctions mécaniques.

6 – RÉSULTATS

6-1- Conditions d'admissibilité*

Pour chaque concours auquel le candidat s'est inscrit, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients indiqués ci-après. Ce total est ensuite éventuellement majoré des points de bonification accordés au candidat. (Voir conditions particulières).

Sont déclarés admissibles à un concours les candidats qui sont titulaires d'un nombre de points supérieur ou égal au nombre de points fixé par le jury pour ce concours. Certains concours ont des conditions particulières d'admissibilité. (Voir conditions particulières).

6-2- Publication des résultats

Les résultats des admissibilités seront publiés sur le site Internet **<http://www.banquept.fr> le samedi 9 juin 2007 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeure).**

Les résultats ne sont pas adressés aux candidats.

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes et résultats doivent en informer le Service Concours par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 3 avril 2007. Ils viendront chercher leurs résultats munis d'une pièce d'identité au 24 rue Pinel - 75013 PARIS.

Aucun résultat (note ou total de points) ne peut être donné par téléphone.

6-3- Réclamations

Les jurys sont souverains, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit **par le candidat lui-même** ou son représentant légal et parvenir au Service Concours au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet. Le candidat peut envoyer cette demande par fax avec une photocopie de sa pièce d'identité.

* Admissible : Compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves orales.

6-4 COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Phy C	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours Centrale - Supélec</i>	ECP		8	8		9	9	11		6		2		8	61
	ECLille		9	9		11	11	9		8		2		7	66
	ECL		7	7		9	9	10		7		2		9	60
	ECN		8	8		9	9	11		7		2		8	62
	ECMarseille		8	8		10	10	10		7		2		8	63
	Supoptique		12	9		12	9	10		8		8			68
	Supélec		12	9		12	9	10		8		8			68
<i>Concours Mines-Ponts</i>	M.P.		4	3		4	3	5			3			6	28
<i>Concours commun ENSAM</i>	C.C. ENSAM	4		4	4		6	5	5*		4	5	6		38
<i>Concours communs Polytechniques</i>	C C P		4	3	4		3	2	2	1	1	3		3	26
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	3		3	3		2		4*	1*		4		6	21
<i>Concours École Polytechnique</i>	Ecole Polytechnique	6		6	6		4	4		6*				10	36
<i>Concours Commun Archimède</i>	EIC														
	ENSI Bourges														
	ENSIL														
	ENSSAT														
	ENSIM														
	ENSTIB														
	ESIEC		4		3				2		2			3	14
	ESIL MATER														
	ESIP														
	ESIREM														
	ESSTIN														
	ISIFC														
	ISTIL														
	ArchIDF														
	Concours POLYTECH														

* Epreuve comptant pour l'admission

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Phy C	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours Commun des Écoles des Mines</i>	C.C. ENSTIM	5		5	5		5	5	5					10	40
<i>Concours FESIC Prépa</i>	ESEO	3	2		2	3			4	2		4			20
	HEI														
	ISEN - Brest														
	ISEN - Lille														
	ISEN - Toulon														
	ISEP														
	LaSalle Beauvais														
	Louis de Broglie														
<i>Autres</i>	3 IL		5		5				2	2					14
	ECE	3	3		3	3			4	4		4			24
	EFREI Villejuif	6	6		5	5			4	4				5	35
	EIPC	5			5		5		4	4		5			28
	EIPHSPA		4		2		4		3	3				4	20
	EISTI	5	5		5	4		5	4	4				8	40
	ENI Val de Loire	2		4	4	4			4		5		8		31
	ENSAIT	5		5	5		4	2	2	2	2	5	5		37
	ENSISA		4	3	4			3	2	2	1	1	3	3	26
	EPMI	5	5		3	3				3	3		5		27
	ESIAL		2	2		2	2	3			1			2	14
	ESIEA	3		3	4			4		4				2	20
	ESIGELEC	4	4		5				4	3		5			25
	ESIGETEL	5	5		5	4		5	5	5				6	40
	ESITC-Caen	2		2	2		2	2	2	2	2	2	2		20
	ESME Sudria	5	5		5	4		5	4	4				8	40
	ESTIA	5			5				4		4	6			24
	ESTP	4		4	5			6	5		4	5	6		39
	IFMA	5		4	5			4	5		5		6	6	40
	ISMANS		5		5					5	5			5	25
ISTASE		2	2		2	2	2	3			1		2	14	
ITECH-LYON	5	5		5			8	5	4	4			4	40	
MATMECA		2	2		2	2	2	3			1		2	14	
TÉLÉCOM INT		2	2		2	2	2	3			1		2	14	

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE

Les épreuves orales et pratiques se dérouleront du **20 juin au 7 juillet 2007**.

Les candidats sont répartis en séries. **Chaque candidat devra, à l'aide de son mot de passe scsi, télécharger et imprimer sa convocation aux épreuves orales sur le site Internet <http://www.banquept.fr> à partir du 15 juin 2007**. Ils devront se munir le jour de leurs épreuves orales de leur convocation et d'une pièce d'identité.

Le tableau suivant précise la nature et le lieu de passage des différentes épreuves¹.

Épreuves	Type	Lieu de passage
Sciences Industrielles I	Manipulation	ENS Cachan
Sciences Industrielles II	Interrogation	ENSAM
Mathématiques I	Interrogation	ENS Cachan
Mathématiques II	Interrogation	ENSAM
Physique	Manipulation	ENS Cachan
Physique-Chimie	Interrogation	ENS Cachan
Langue Vivante Étrangère obligatoire	Interrogation	ENSAM
Langue Vivante Étrangère facultative*	Interrogation	ENSAM
Épreuve commune de TIPE	Interrogation	IUT Paris XVI^{me}

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et ajoutés au total des points des épreuves orales.

2 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES² (Hors TIPE).

Sciences Industrielles

Sciences Industrielles I : durée 4 heures

Cette épreuve vise à évaluer les compétences des candidats dans les domaines de l'analyse et de la mise en œuvre de systèmes industriels. Elle consiste en une manipulation dans un des trois domaines suivants ; mécanique et technologie, fabrication et métrologie, automatique linéaire. Au cours de l'interrogation des questions complémentaires qui pourront porter sur l'ensemble du programme seront posées au candidat.

Sciences Industrielles II : durée 1 heure précédée de 50 minutes de préparation

Cette épreuve de sciences industrielles porte sur l'analyse technologique et l'étude de comportement interne des ensembles mécaniques. Elle se déroule à partir d'un dossier fourni au candidat et est décomposée en trois parties d'un poids égal : une analyse technologique d'un ensemble mécanique, un travail de modélisation mécanique et des questions complémentaires pouvant aborder les thèmes de la construction, la mécanique, l'automatisme et la fabrication.

Mathématiques

Mathématiques I : durée 30 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

Au moins un exercice et des questions de cours sont posés. Même si l'épreuve est destinée à juger la rigueur et le formalisme, le candidat est fortement invité à exprimer ses idées et ses pistes de réflexion, qui même non abouties, seront appréciées.

Mathématiques II : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse.

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de mathématiques. L'utilisation d'un logiciel de calcul formel pourra être demandée dans le cadre du programme d'informatique des classes préparatoires.

Sciences physiques

Physique : durée 3 heures.

L'épreuve pratique de physique consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examineur peut interroger le candidat.

¹ Pour certaines écoles des épreuves complémentaires sont nécessaires et sont recensées dans le tableau du paragraphe 3.4.

² La calculatrice peut être interdite pour certaines épreuves.

Physique-Chimie : durée 30 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

Cette épreuve de Physique-Chimie consiste en une interrogation qui porte sur l'ensemble des programmes de physique et de chimie. L'épreuve est précédée d'un temps de préparation.

Langue Vivante Étrangère obligatoire

L'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc....) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

Langue Vivante Étrangère facultative

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes (précédée de 15 minutes de préparation), consiste en l'étude d'un texte contemporain (de moins de 300 mots), choisi par l'interrogateur, à caractère scientifique, culturel, sociologique ou économique... De ce texte, sans difficulté majeure de vocabulaire ou de syntaxe, le candidat doit dégager brièvement et de façon structurée les idées principales puis en présenter un commentaire critique conduisant à un dialogue avec l'examineur.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

Les langues proposées pour cette épreuve sont : **Anglais, Allemand, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais.**

Le choix de la langue facultative doit répondre à deux critères :

- la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes,
- une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

3 - RÉSULTATS

3.1 - Classement des candidats

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés* selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque concours.

3.2 - Publication des résultats

Les résultats (notes, totaux et classements) sont publiés sur le site Internet <http://www.banquept.fr> **le mercredi 25 juillet à partir de 18h (sauf cas de force majeure)**. Ces résultats seront aussi disponibles sur le site Internet de l'ENSAM.

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone ou par courrier. Le candidat pourra télécharger et imprimer, à l'aide de son mot de passe scsi, ses résultats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

3.3 - Réclamations

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales et pratiques de **Sciences Industrielles II, Mathématiques II, Langue Vivante obligatoire et facultative** doit être faite par fax par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service Concours 01.44.06.93.39 **au plus tard le vendredi 27 juillet 2007** avec la photocopie de sa carte d'identité.

Concernant les épreuves orales de **Sciences Industrielles I, Mathématiques I, Physique et Physique-Chimie**, toute réclamation doit être faite par fax, suivant les conditions précédemment énoncées, auprès du Service Concours de l'ENS de Cachan par fax au 01.47.40.27.45 **au plus tard le vendredi 27 juillet 2007**.

* Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'admission.

3.4 - Coefficients appliqués aux épreuves d'admission

<i>Épreuves Orales</i>		Mathématiques I	Mathématiques II	Physique	Physique Chimie	Sciences Industrielles I	Sciences Industrielles II	LVE obligatoire	LVE facultative	Autre	TIPE	Total Coef.
<i>Concours</i>	ECP	14		8	12	16		8	n>10, 2(n-10)		8	66
	ECLille	14		8	12	20		8	n>10, 2(n-10)		8	70
	ECL	10		11	12	23		8	n>10, 3(n-10)		10	74
<i>Centrale -</i>	ECN	9		9	12	22		8	n>10, 2(n-10)		7	67
	ECMarseille	14		8	12	20		8	n>10, 3(n-10)		8	70
<i>Supélec</i>	Supoptique	10		10	11	20		6	n>10, 4(n-10)		8	65
	Supélec	10		9	12	17		6	n>10, 4(n-10)		8	62
<i>Concours Mines - Ponts</i>	M.P.	9		4	6	8		5	n>10, 2 (n-10)	3 ³	6	41
<i>Concours Commun ENSAM</i>	C.C. ENSAM		4		4	4	6	5	n>10, 2 (n-10)	5 ⁴	5	33
<i>Concours communs Polytechniques</i>	C C P		4		4	6		2	n>10, 1(n-10)		4	20
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	4		6		4	2	2	–	5 ⁵	4	27
<i>École Polytechnique</i>	École Polytechnique	21		12	16	24		8	n>10, 4 (n-10)	15 ⁶	ADS : 12 ⁷	108

³ Reprise de la note attribuée à l'écrit.

⁴ Épreuve de l'écrit comptant pour l'admission.

⁵ Épreuve de l'écrit comptant pour l'admission : français (4) et langue (1).

⁶ Une épreuve obligatoire d'informatique (coefficient 4) et des épreuves sportives (coefficient 5) sont organisées pour les admissibles par l'École Polytechnique. Elles se déroulent avant les épreuves orales. L'épreuve écrite de langue vivante ne compte que pour l'admission (coefficient 6).

⁷ L'épreuve de TIPE est remplacée par une épreuve d'Analyse de Documents Scientifiques (ADS).

4 - ÉPREUVE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

4.1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est une épreuve organisée en commun par le concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie). Elle est également utilisée par d'autres concours.

4.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve comporte :
- une préparation en loge de 2h15
- une présentation orale de 40 minutes.

Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique (en langue française) qui lui a été remis à l'entrée en loge.

La présentation orale comporte deux parties :

- la première partie est basée sur l'analyse, la synthèse et la critique du dossier scientifique (partie D).
- la deuxième partie (partie C) permet au candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information du jury. L'ordre de succession des deux parties est au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 minutes pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 minutes pendant lesquelles le jury conduit le dialogue.

Les deux parties de la présentation orale ont une importance égale dans l'attribution de la note finale.

4.3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris (IUT Paris XVI^{ème}) entre le 22 juin et le 10 juillet 2007.

Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat avant le 1er juin 2007 minuit sur le site Internet :

<http://www.scei-concours.org/> rubrique "Fiche synoptique". **Cette rubrique sera disponible à partir du 20 janvier). Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée sur Internet entre le 2 et le 10 juin 2007 minuit.** Pour les candidats libres, la validation sera faite, le jour de l'épreuve, par le Président des TIPE. **Une fiche synoptique non validée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note 0 à la partie C.** La fiche synoptique sera transmise aux examinateurs par le service gestionnaire de l'épreuve.

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles **à partir du 17 juin** par Internet : <http://www.scei-concours.org/> et par téléphone au 0 892 692 692. Le candidat devra appeler 48 heures avant le jour de l'épreuve au 0 892 692 692 pour obtenir l'heure de convocation. **Cet appel est impératif.** Le candidat doit se présenter à la date et à l'heure indiquée ; il doit prévoir une durée de 3h45 dans les locaux.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat.

Dès son arrivée, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, ou passeport ; il reçoit un dossier à préparer. Lors du travail en loge, le candidat dispose des supports qu'il souhaite éventuellement utiliser pour préparer la présentation du dossier scientifique : transparents A4 pour rétroprojecteur, feuilles de papier de format A4. Il doit se munir de crayons, stylos, feutres pour transparents, etc. Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année.

L'apport de tout produit, objet ou instrument (en particulier calculatrice ou ordinateur) est interdit.

Pour la présentation, il dispose d'un tableau et d'un rétroprojecteur. A l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre au jury le dossier scientifique et tous les documents apportés pour l'exposé de son travail de l'année ou préparés pour la présentation du dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté au jury sera retenu en vue de sa destruction

4.4 - Thèmes pour les concours 2007 : « Le temps »

Arrêté du 19/05/2006 (B.O.E.N. n° 25 du 22/06/2006)

(Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/25/MENS0601413A.htm>)

4.5 - Rapport de l'épreuve

Disponible par Internet : <http://www.scei-concours.org>.

4.6 - Réclamation note TIPE

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report. Toute réclamation concernant **l'épreuve orale de TIPE** doit être faite par fax par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service Concours 05.62.47.04.04 **au plus tard le vendredi 27 juillet 2007 minuit** avec la photocopie de sa carte d'identité.

Les candidats "classés" sont seuls susceptibles d'être admis dans les écoles.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel par Internet.

À l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code-signature confidentiel, les candidats admissibles devront établir **entre le 1^{er} juillet et le 24 juillet 2007 minuit** (sur Internet exclusivement : <http://www.scei-concours.org>) une liste, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'admission à une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Après le 24 juillet 2007 minuit, les candidats ne pourront plus modifier leur classement préférentiel ni ajouter une nouvelle école. **Le candidat renonce à l'admission dans toute école non classée dans sa liste de vœux.**

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux - aucun document ne leur sera adressé par le service concours.

L'admission dans une école est proposée en tenant compte :

- **du rang du candidat pour chaque concours,**
- **du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,**
- **du nombre de places offertes au concours par chaque école.**

Le non-respect de ces règles équivaut à une démission de l'ensemble des écoles.

LA PROCÉDURE D'ADMISSION DANS UNE ÉCOLE S'EFFECTUE PAR :

Internet : <http://www.scei-concours.org> ou Téléphone : 0 892 692 692 (0,337 € la minute)

La première proposition d'admission dans les écoles pourra être consultée le mardi 31 juillet 2007 à 14h00.

Les candidats devront consulter et répondre à cette première proposition par Internet ou par téléphone : entre le mardi 31 juillet 14h et le jeudi 2 août 2007 minuit.

Les propositions suivantes pourront être consultées tous les mercredis à 14h, **du mercredi 22 août 2007 au mercredi 5 septembre 2007**. Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition par Internet ou téléphone entre **le mercredi 14h et le vendredi 14h**.

Dès lors que l'admission dans une école aura été proposée* à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'admission dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Les candidats pourront, (sauf du mardi 12h au mercredi 14h) renoncer à une ou plusieurs écoles placées dans leur liste de vœux avant la proposition d'admission. **Ce choix sera alors irréversible.**

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service concours, entraînera la démission automatique du candidat. Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles.

* Proposé : Compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'admission dans une école est proposée au candidat.

Récapitulatif des frais de dossiers.

		Frais en Euros		
		Boursier	Non Boursier	
Concours Centrale - Supélec	ECP	0	87 €	
	ECLille	0	87 €	
	ECL	0	87 €	
	ECN	0	87 €	
	ECMarseille	0	87 €	
	Supoptique	0	87 €	
	Supélec	0	87 €	
Concours Mines - Ponts	M.P.	20 €	255 €	
Concours commun ENSAM	C.C. ENSAM	0	104 €	
Concours Communs Polytechniques	C C P	0	140 €	
Concours ENS Cachan	ENS Cachan	0	0	
Concours École Polytechnique	École Polytechnique	0	60 €	
Concours Commun Archimède	A	ArchIDF	25 €	50 €
		EIC		
		ENSIM		
		ENSSAT		
		ESIEC		
		ESIREM		
	P	ESSTIN	25 €	50 €
		ISIFC		
		ISTIL		
		Concours POLYTECH (11 écoles)		
		ENSTIB		
ENSIL	par	par		
ESIP	école	école		
Concours Commun des Écoles des Mines	C.C. ENSTIM	53 €	53 €	
Concours FESIC Prépa	ESEO	25 € (pour les 8 écoles)	50 € (pour les 8 écoles)	
	HEI			
	ISEN - Brest			
	ISEN - Lille			
	ISEN - Toulon			
	ISEP			
	LaSalle Beauvais			
Louis de Broglie				
Autres Écoles	3 IL	25 €	50 €	
	ECE	15 €	20 €	
	EFREI Villejuif	15 €	25 €	
	EIPC	15 €	30 €	
	EIP-ISPA	15 €	20 €	
	EISTI	15 €	20 €	
	ENI Val de Loire	0 €	20 €	
	ENSAIT	0 €	46 €	
	ENSISA	10 €	20 €	
	EPMI	15 €	30 €	
	ESIAL	20 €	60 €	
	ESIEA	15 €	20 €	
	ESIGELEC	15 €	20 €	
	ESIGETEL	15 €	25 €	
	ESITC Caen	30 €	45 €	
	ESME Sudria	15 €	25 €	
	ESTIA	15 €	30 €	
	ESTP	0	70 €	
	IFMA	31 €	61 €	
	ISMANS	15 €	30 €	
	ISTASE	20 €	60 €	
ITECH-LYON	15 €	25 €		
MATMECA	20 €	60 €		
TÉLÉCOM INT	45 €	90 €		